

Le Domaine Saint-Jean



Faisant suite au rachat des murs par l'AEDE en 2008, l'ancienne maison de retraite de Saint-Jean a bénéficié d'importants travaux de réaménagement, de restructuration et de rénovation pour parvenir à créer le Foyer Médicalisé qui a ouvert ses portes en juin 2012. Le Foyer d'Accueil Médicalisé (FAM) Le Domaine Saint-Jean accueille, depuis 2012, 60 résidents de plus de 20 ans, issus du département de la Seine-et-Marne et des départements limitrophes, dont 47 à temps complet et 3 en accueil temporaire. L'établissement dispose également de 10 places d'accueil de jour pour des personnes habitant le territoire de La Ferté sous Jouarre ou de Meaux et pouvant se déplacer par leurs propres moyens ou par les moyens du Département. Les personnes accueillies, adultes des deux sexes, sont porteuses d'un handicap psychique, pour la plupart survenu à l'âge adulte. Elles bénéficient toutes d'une notification d'orientation délivrée par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

L'implantation de la Résidence sur le site historique de l'ancien séminaire

L'implantation de la Résidence, se situe sur un terrain de 22000 m² dont 15000 m² de parc situé en zone inondable (bord de Marne). Nous l'avons bien vu avec les inondations de cet hiver. La Marne s'est approchée à 20 mètres des bâtiments. Les anciens bâtiments appartenaient à l'hôpital de Jouarre. L'établissement qui l'occupait a fermé ses portes début des années 2000. L'établissement dispose de 4550 m² de surfaces utiles. Il s'agit d'un ensemble architectural assez rare puisque tous les bâtiments furent construits entre 1925 et 1929 par le Père Mary. Celui-ci est constitué d'un «séminaire des vocations tardives» et d'une «chapelle». D'autres bâtiments, le pensionnat Stanislas, un pavillon et une maison viennent compléter ce patrimoine. L'architecture de ce site est l'œuvre des architectes Henri Faucher et Paul Hulot et de Louis Barillet pour les vitraux de la chapelle. Elle s'inscrit dans le courant d'après la guerre de 1914 qui a connu une véritable transformation : la pierre et le métal chers au XIX^{ème} siècle laissent alors de plus en plus leur place au béton et la brique ce qui a permis l'affirmation d'un style nouveau, que l'on qualifie d'art

déco. La rénovation a été une gageure pour l'AEDE. Il s'est agi de transformer un ensemble de bâtiments de nature certes historiques mais austères, en lieu confortable d'accueil, de vie, d'activités et de soins. Dans son projet de rénovation entrepris à partir de 2009, l'AEDE s'est attachée à conserver le plus possible l'architecture des lieux. L'architecte s'est efforcé de conserver au maximum l'aspect d'origine de l'ancien séminaire. La chapelle, en très mauvais état, a été totalement restaurée. Les portes sont surmontées d'alcôves. Les pierres ont été conservées et recouvertes d'une patine. Elle peut accueillir des concerts ou des manifestations avec accueil de publics. Pour accueillir des personnes à mobilité réduite, des escaliers extérieurs ont été construits. Il n'était en effet pas possible de les installer à l'intérieur des bâtiments. L'établissement dispose de chambres individuelles, avec sanitaires, selon des normes de confort respectant les standards actuels. Il dispose également des studios équipés de petites cuisines qui permettent à certains résidents d'être plus ou moins autonome dans la gestion de leur repas.

Le fonctionnement de l'établissement sur le plan administratif

Le FAM est un établissement médico-social. Il bénéficie d'une autorisation conjointe délivrée par le Conseil Départemental de la Seine-et-Marne et l'Etat par l'intermédiaire de l'Agence Régionale de Santé d'Ile de France et sa délégation seine-et-marnaise. Il est géré par l'AEDE, association loi 1901 dont le siège est situé à Hautefeuille en Seine et Marne. Les financements sont octroyés par les deux collectivités : la part la plus importante est allouée par le Département. Elle concerne le fonctionnement général de l'établissement (chauffage, électricité, eau, frais de structure, alimentation, ...) ainsi que la rémunération de l'ensemble du personnel non médical. La totalité des soins et de la rémunération du personnel médical et soignant est financée par l'Agence Régionale de Santé. Conformément aux dispositions du règlement départemental d'aide sociale, les résidents reversent une partie de leurs ressources à l'établissement. Ces versements viennent en déduction de leurs frais de séjour. Le personnel est pour l'essentiel salarié de l'AEDE à l'exception du personnel de cuisine qui est salarié d'une société de restauration collective, la SOGERES. Au total, 62 personnes travaillent dans l'établissement :

- Personnels éducatifs (accompagnants éducatif et social, moniteurs éducateurs, moniteurs d'atelier, éducateurs spécialisés, éducateur sportif),
- Personnels soignants (infirmiers, aides-soignants de jour et de nuit),
- Personnels paramédicaux (ergothérapeute, musicothérapeute),
- Personnel médical (médecins psychiatres). Un médecin traitant non salarié intervient chaque